

Montreuil, le 23 février 2012

## ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES : UN COMBAT DE TOUS LES JOURS

### La CGT propose :

- x l'égalité dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite
- x une réelle mixité des filières de formation initiale. L'école doit jouer un rôle dans la lutte des stéréotypes sexuels
- x l'égalité d'accès à la formation continue qualifiante pour toutes les catégories professionnelles
- x une réelle mixité des métiers
- x l'interdiction du temps partiel imposé et de toute forme de précarité des femmes
- x un véritable déroulement de carrière et un accès aux postes à responsabilité pour toutes les femmes
- x l'application effective du principe « à travail de valeur égale, salaire égal » par la reconnaissance des qualifications des femmes
- x un vrai partage des temps sociaux : vie professionnelle, familiale et sociale
- x le droit pour toutes les femmes de bénéficier de conditions de travail dans un environnement qui respecte leur santé
- x le droit à un environnement de travail sans pression sexiste, sans harcèlement et sans violences sexuelles
- x une organisation du travail qui ne repose plus sur la division sexuée du travail

Bien plus que la « fête de la femme », le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Ce ne sont, ni d'une fleur dont les femmes ont besoin, ni d'un label égalité obtenu sans réelle amélioration pour les femmes, juste pour préserver l'image interne et faire bien dans le CV de l'entreprise.

Centres d'appels, métiers du marketing, de la vente et des services, distribution et acheminement du courrier et des colis...au final dans notre secteur d'activité près de 50 % salariat sont des femmes. C'est tous ensemble, femmes et hommes que nous devons porter nos revendications d'exigence d'égalité au travail.



Le 08 mars 2012, participons aux initiatives, aux débats, aux manifestations organisés dans les départements, pour supprimer les inégalités existantes entre les femmes et les hommes et améliorer la condition des femmes. Débattons de nos revendications, portons les haut et fort !

L'égalité professionnelle est un enjeu de justice sociale dont nous devons nous emparer toutes et tous.

### Exigeons la suppression de toutes les inégalités salariales

Sur les questions salariales, l'écart des rémunérations brutes annuelles entre les femmes et les hommes est encore de 27 % et, globalement le niveau des retraites des femmes est de 25% inférieurs à celui des hommes. Les inégalités sont directes avec un impact immédiat sur le salaire : le développement des augmentations individuelles, la hausse des rémunérations variables accentuent les écarts.

Ces inégalités sont aussi indirectes, liées principalement au déroulement de carrière, à la formation (accès et reconnaissance), à la promotion.

### Revendiquons des promotions transparentes et équitables

Les femmes sont encore victimes de ce qu'on appelle « le plafond de verre ». Cette expression signifie dans l'entreprise, les postes de niveau supérieur ne sont pas ou peu accessibles aux femmes.

Nous retrouvons davantage de femmes dans les petites catégories que dans les catégories d'encadrement et le constat est encore plus flagrant dans l'encadrement supérieur.

## Mobilisons nous pour l'amélioration des conditions de travail

Les conditions de travail sont essentielles à l'équilibre vie professionnelle et vie privée : les horaires tardifs et/ou changeants, le port de charges lourdes, les formations éloignées du domicile, l'allongement des trajets domicile - travail... contribuent ainsi au développement des inégalités, inégalités encore plus flagrantes dans le cas des familles monoparentales qui se conjuguent presque exclusivement au féminin.

## Gagner l'amélioration des conditions de travail des femmes, c'est gagner des améliorations des conditions pour tous

La journée du 8 mars et l'égalité professionnelle sont l'affaire de toutes et de tous les salariés de l'entreprise, **débattons ensemble des formes d'initiatives et avec la CGT exigeons :**

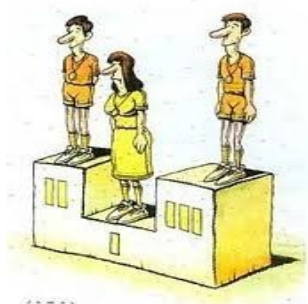
- ✓ la suppression de tous les écarts salariaux et leur régularisation sur les 5 dernières années minimum,
- ✓ l'application de la loi : «**À travail de valeur égale, salaire égal**»,
- ✓ l'ouverture ou la réouverture de négociations sur l'embauche, la formation, la promotion professionnelle, la qualification, la classification, les conditions de travail, la rémunération effective, l'articulation activité professionnelle et responsabilité familiale.

## **La question de la place de la femme dans la société n'est pas qu'une affaire de femme.**

## **Les salariés ont tout à gagner dans le combat des femmes pour l'égalité !**

### La CGT aussi s'engage :

Avec l'adoption de la Charte égalité hommes/femmes, la CGT et ses structures s'engagent à repenser leur mode de fonctionnement pour que les femmes prennent toute leur place dans l'organisation, y compris au plus haut niveau de responsabilité et à mettre les questions d'égalité Femmes / Hommes d'intégrer dans toutes les actions syndicales et négociations collectives.



## **Bulletin de contact et de syndicalisation CGT**

Nom .....	Prénom .....
Adresse .....	
Code Postal .....	Ville .....
(Facultatif) Téléphones ... → (perso) .....	→ pro .....
Grade/Classification .....	Métier .....
Service/Bureau (nom et adresse) .....	

